

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille  
Siège :  
Métropole Européenne de Lille  
2 boulevard des Cités Unies -  
CS 70043  
59040 LILLE cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**du Syndicat mixte**  
**du SCOT de Lille Métropole**

Comité syndical du 11 décembre 2024

Délibération n°12-2024

**Objet : PARTICIPATION DES MEMBRES ET BUDGET PRIMITIF 2025**

Le mercredi onze décembre deux mille vingt-quatre à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

**Étaient présents :**

**Titulaires :** Stéphane Baly, Michel Borrewater, Patrick Delebarre, Michel Delepaul, Stanislas Dendievel, Rodrigue Desmet, Jacques Ducrocq, Benjamin Dumortier, Michel Dupont, Luc Foutry, Patrick Geenens, Christophe Gras, Elisabeth Masse, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, Marie Tonnerre-Desmet, Francis Vercamer

**Suppléants :** Jean-Philippe Andriès, Alain Cambien, Paul Dhallewyn, Didier Manier, Charles-Alexandre Prokopowicz

**Secrétaire de séance :** Patrick Delebarre

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical :** 5 décembre 2024

**Nombre de délégués en exercice :** 40

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport du Président en exercice

Les recettes qui équilibrent, au budget, les autorisations de dépenses, correspondent aux participations des EPCI membres du Syndicat. Comme chaque année, sous réserve des budgets votés par les EPCI, les recettes de l'année 2025 correspondront principalement aux participations des membres du Syndicat mixte.

Après présentation du rapport d'orientations budgétaires, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 16 octobre 2024. Il a été l'occasion de présenter le projet de programme de travail pour l'année 2025.

Sur cette base, les prévisions financières pour l'exercice 2025 ont été tracées.

Il est ainsi proposé, compte tenu du programme de travail présenté par notre maître d'œuvre, de maintenir les participations des membres à 0,75 € par habitant, soit un total de 973.995,75 €. € (neuf cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quinze centimes d'euros), lesquels sont répartis ainsi (sur la base des dernières données de population légales millésimées 2021, dernière source INSEE) :

<b>Membres du Syndicat mixte du SCOT</b>	<b>Population totale 2021</b>	<b>Participation en 2025 0,75 euros par habitant en €</b>
Métropole Européenne de Lille (MEL)	1.198.654	898.990,5
CC Pévèle Carembault	100.011	75.008,25
<b>TOTAL</b>	<b>1.298.665</b>	<b>973.995,75</b>

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le Budget primitif 2025 s'établit dès lors comme suit, selon l'instruction comptable M 57 :

<b>SM SCOT - Budget Primitif BP 2025</b>		
<b>Dépenses de l'exercice - Section Fonctionnement</b>		
<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2025</u>
<b>11</b>	<b>charges à caractère général</b>	<b>19</b>
		<b>895,75 €</b>
6042	achats de prestation de service	19 895,75 €
617	études et recherches	- €
6226	honoraires	- €
6237	Publications	- €
6281	cotisations	- €
6236	Catalogues et imprimés et publications-SCOT	- €
<b>12</b>	<b>charges de personnel</b>	<b>19</b>
		<b>100,00 €</b>
64111	rémunération	12 500,00 €
6451	charges URSSAF	6 600,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>935 000,00 €</b>
6574	subvention à un organisme de droit privé	935 000,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante - Autres	
<b>22</b>	<b>dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>
<b>023</b>	<b>Virement Section investissement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>973 995,75 €</b>
<b>Dépenses de l'exercice - Section Investissement</b>		
<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2025</u>
<b>20</b>		<b>0,00 €</b>
202	Frais d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	- €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Recettes de l'exercice - Section Fonctionnement</b>		
<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2025</u>

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<b>74</b>	<b>dotations participations</b>	<b>973</b>
		<b>995,75 €</b>
746	DGD Etat	- €
74721	participation région	
74731	participation département	
74741	participations communes	
74751	participations EPCI	973 995,75 €
<b>7718</b>	<b>produits exceptionnels</b>	
	<u>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</u>	973 995,75 €
	R 002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
	<u>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</u>	<b>973 995,75 €</b>
<b>Recettes de l'exercice - Section Investissement</b>		
<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2025</u>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
	<u>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</u>	- €

Il est proposé aux membres du comité syndical:

- de fixer à 0,75 € par habitant la participation financière des membres du syndicat ;
- d'adopter le principe de la présentation du budget selon l'instruction comptable M 57 ;
- de voter les crédits par nature et par chapitre ;
- d'arrêter les dépenses et les recettes à la somme de 973.995,75 €. € (neuf cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quinze centimes d'euros),

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Pour rendu exécutoire.**

**Francis VERCAMER**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole